L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres, No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 JUILLET 1860. — G. P. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 2 JUILLET.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, à la Bourse St Louis—Terre dans la Paroisse St Bernard et à Millaubry (Succession J. P. Adolphe Livaudais).

Par Blache & Lesaumont, à 10 heures du matin, aux magasins No 123 et 125, rue de la Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe, le fonds desdits magasins, consistant en marchandises, habillements, &c.

Par le Shérif, à l'Hôtel de Cité, un mulâtre de 35 ans—Et à 5 heures, rue Jefferson—Meubles et effets.

Par Bernard Turpin, à 10 heures du matin, au No 50, Vieille Levée—Whisky, eau-de-vie, vermouth, liqueurs, épiceries, &c.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

Les Blancs et les Peaux-Rouges.

Les nouvelles de la vallée de Carson annoncaient dernièrement que quinze mille indiens étaient rassemblés en armes et prêts à faire aux blancs une guerre sans merci. Comme toujours, il y avait une exagération évidente dans le chiffre donné; mais il paraît néanmoins certain qu'un nombre considérable d'indiens (trois mille suivant les meilleures informations) se sont concentrés dans le voisinage du lac Pyramide, et qu'à moins d'une intervention de la part des troupes fédérales, une guerre d'extermination va s'engager entre les guerriers peaux-rouges et les visages pâles. Ces derniers ont une force de cinq à six cents hommes bien armés et qui sont tout disposés à chasser les indiens du territoire.

La cause de l'homme rouge a été plaidée avec tout le talent possible par des écrivains, gens de cœur et de sentiment, et elle a été gagnée au point de vue de la justice et de la morale, mais elle a été perdue à tout jamais au point de vue du fait brutal, et c'est une question désormais jugée sans retour dans l'histoire.—La race rouge disparaîtra du continent américain et de la surface de la terre.

Les deux Amériques avaient été données à la race rouge comme l'Afrique à la race noire, l'Asie à la race jaune et l'Europe à la race blanche. Or, l'homme a reçu la terre en domaine à la condition de perfectionner ce domaine par son travail et de se perfectionner lui-même. Il est appelé à jouer un rôle dans les conditions d'existence de l'astre sur lequel il vit, puisque la culture, à pour résultat de modifier l'atmosphère qui enveloppe le globe. Deux des quatre races que nous venons de nommer ont manqué à leur rôle, et elles sont punies du non accomplissement de leur tâche, l'une par la réduction à l'état servile, l'autre par l'anéantissement.

Dans une autre espèce, une variété peut être absorbée par une autre et disparaître sans être anéantie: c'est ainsi que sur le sol américain on voit les types divers des peuples européens, se fusionner pour former une nouvelle nation. Mais les blancs et les peaux rouges semblent constituer deux familles distinctes qui ne peuvent s'assimiler. De là une guerre incessante faite par les envahisseurs aux anciens possesseurs du sol.

Cet anéantissement, pour ainsi dire fatal, s'opère par des guerres injustes. Les indiens, sans cesse refoulés à l'Ouest, se sont trouvés, depuis la colonisation des Etats du Pacifique, pris entre deux marées toujours montantes. Acculés des deux côtés aux Montagnes-Rocheuses, privés de leurs terrains de chasse, réduits à vivre de la maigre pitance que leur donne le gouvernement, ils se voient en butte aux provocations et aux outrages des maraudeurs blancs, et aux meurtres représailles de leur part, menacés d'une destruction complète.

C'est une triste et lamentable histoire, que celle de cette lutte incessante de l'indien devant la marche envahissante des colons. Nous trouvons dans un récit, venu de se passer à la vallée de Carson un exemple entre les épisodes qui donnent lieu si fréquemment à ces guerres. Dans le plupart des cas la provocation vient des blancs, et il est facile de comprendre que parmi les aventuriers qui fréquentent ces parages, il est des bandits qui ne tout un jeu de tirer sur l'indien [illegible] outrager [illegible], et s'inquiètent peu des conséquences de leur action.

[illegible] envisage la bataille du lac Pyramide [illegible] un jour bien différent de celui sous lequel elle a été présentée. Au dire du correspondant de ce journal, les Américains se sont rendus responsables de cette lutte et ils auraient un grave tort de tirer sur les [illegible] leur correspondance:

"Ils aperçurent tout d'abord les Indiens sur une éminence et embusqués derrière d'épaisses broussailles. Pendant que la colonne Ormsby, composée d'une centaine d'hommes, se massait, un Indien à cheval s'avança, portant un drapeau blanc. Un des hommes de la compagnie, M. Elliot, armé d'un rifle à télescope, tira sur lui. A l'instant même les Indiens ripostèrent, et le commandant Ormsby ordonna de charger l'ennemi. Une trentaine d'hommes seulement obéirent à cet ordre. Néanmoins les Indiens battirent en retraite. Si toute la colonne eût donné, il est très probable qu'elle les eût mis en fuite; mais il paraît que les autres volontaires cédèrent à une panique, et prirent la fuite assez peu glorieusement, abandonnant ainsi leurs camarades à une lutte inégale. Les chevaux harassés servirent mal ces derniers; les Indiens le remarquèrent, prirent confiance, se rapprochèrent et remportèrent une victoire complète.

"Il y a différentes versions au sujet du drapeau parlementaire que portait l'Indien. L'un des officiers déclare que ce qu'on a pris pour un drapeau blanc n'était autre chose que le coton d'un drapeau [illegible] d'un lambeau de toile [illegible] parlementaire. Du reste les antécédents des Indiens attestent assez qu'ils n'étaient point disposés à entrer en guerre avec les blancs de Carson Valley. Depuis plus de deux mois, ils ont vécu en bonne intelligence avec la population de Honey Lake, particulièrement avec les propriétaires de bestiaux, et s'étaient retirés dans les montagnes voisines du lac Pyramid, engageant les blancs à s'entendre d'eux."

Maintenant il est trop tard pour entrer dans la voie des négociations.

Le même journal explique l'origine de la lutte entre les blancs et les Indiens.

Voici ce que dit à ce sujet le témoin Osmer Dyer:—"Un vieil indien était allé à William's Station avec une femme indienne. Là, se trouvaient quatre hommes blancs qui garrottèrent le vieil indien, et séquestrèrent successivement leur brutal sentiment sur la squaw qu'il accompagnait. Puis détachèrent le malheureux et le renvoyèrent. Plus tard, ce dernier étant revenu avec d'autres Indiens, fit sortir de la maison une femme blanche et trois hommes blancs qui y étaient, mais n'ayant pas pris part à l'atrocité précédente, après quoi ceux qui avaient abusé de la squaw furent attachés à leur tour et le feu fut mis à la maison."

Le témoin a rapporté ces détails comme les tenant directement de la femme blanche qui a été épargnée par les Indiens, et qui est en ce moment à Silver City.

Les amis des victimes de la vengeance des Indiens sont parvenus en racontant les faits sous d'autres couleurs à exciter l'exaspération de tous les colons de la vallée, et ont ainsi amené des conflits entre les compagnies de volontaires et des bandes d'Indiens, conflits qui ont rendu la guerre générale.

Une fois le premier sang versé il est très difficile d'opérer une conciliation, par suite des idées particulières qu'ont les tribus sur la vengeance. Les deux partis n'ont d'ailleurs aucune confiance l'un dans l'autre, et souvent quand la paix a été signée par un général des Etats-Unis, un acte d'agression imprudente de la part d'une compagnie de colons ravive les hostilités. La guerre indienne de la vallée de Carson se prolongera donc, selon toute probabilité, et pourra fournir de nombreux incidents à ajouter à l'histoire du far west.

QUARANTAINE.—On verra par un avis publié dans nos colonnes, que le gouverneur de la Louisiane a déclaré le port de la Havane une place infectée et a ordonné la détention à la station de la quarantaine, sur le Mississipi et l'Atchafalaya, pendant dix jours de tout vaisseau venant du port de la Havane.

LE VOTE DES SCISSIONNAIRES.—Pour que le lecteur puisse juger par lui-même de la valeur du vote donné à M. Breckinridge, nous plaçons en regard le chiffre électoral de chaque Etat, et le vote qui a été donné par chacun d'eux au candidat des scissionnaires:

VOTES DONNÉS À M. BRECKINRIDGE		VOTES ÉLECTORAUX	
Vermont	5	Vermont	5
Massachusetts	1	Massachusetts	13
New-York	[illegible]	New-York	35
Pennsylvanie	4	Pennsylvanie	27
Maryland	4½	Maryland	8
Virginie	15	Virginie	15
Caroline du Nord	8½	Caroline du Nord	10
Géorgie	10	Géorgie	10
Floride	3	Floride	3
Alabama	9	Alabama	9
Louisiane	6	Louisiane	6
Mississippi	7	Mississippi	7
Texas	4	Texas	4
Arkansas	4	Arkansas	4
Missouri	1	Missouri	9
Tennessee	8½	Tennessee	12
Kentucky	1½	Kentucky	12
Minnesota	3	Minnesota	4
Californie	4	Californie	4
Oregon	3	Oregon	3
	10[illegible]		198

(Louisianais.)

ALABAMA.—La Convention du parti unioniste en faveur de Bell et Everett s'est réunie à Selma le 27 juin. Deux cents délégués étaient présents et le plus grand enthousiasme a été manifesté. L'objet de la réunion était de nommer une liste d'électeurs présidentiels.

CHAUDIÈRES ANGLAISES POUR LE SUCRE.—M. A. de Lizardi, agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente des chaudières à sucre en fer forgé ou en fonte des usines de MM. R. & J. Rankin de Liverpool, annonce qu'il a toujours un grand assortiment à son dépôt, rue Bienville No. 52.

L'HOMOPON.—Nous avons reçu la livraison de juillet de cet intéressant recueil qui contient divers articles intéressants sur [illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES À L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE QUATRE JOURS PLUS RÉCENTES.

ARRIVÉE DE L'ANGLO SAXON.

Father Point, 30 juin.—Le vapeur *Anglo Saxon*, capitaine Ballantine, de la ligne de la malle de Montréal et de l'Océan, parti de Liverpool par voie de Londonderry, a passé à la hauteur de ce point aujourd'hui allant à Québec.

L'Anglo Saxon est parti de Liverpool mercredi, le 20 courant, et a touché à Londonderry, jeudi soir, le 21 courant. Il nous apporte des nouvelles de quatre jours plus récentes que celles qui ont été transmises d'Halifax par *l'Europa*, parti de Liverpool le 16 et de Queenstown le 17 juin.

Nouvelles politiques et générales.

Les nouvelles générales et politiques par *l'Anglo Saxon* offrent quelque intérêt.

Les deux vapeurs capturés par les Napolitains qui avaient déployé les pavillons Sarde et Américain, avaient 32 canons, 2 millions de livres de poudre et une grande somme d'argent. 800 passagers armés ont été pris à Gaëta comme prisonniers.

Les affaires de Sicile depuis que la capitulation a été signée se maintiennent calme.

Le général Garibaldi faisait des préparatifs pour quitter Palerme et se rendre à Naples, où il devait attaquer les troupes napolitaines.

Le ministère sarde avait demandé une restitution, et sa demande était soutenue par l'ambassadeur anglais.

On s'attend à ce que le parlement de la Sicile soit convoqué sous les lois de 1848 pour ratifier la proclamation déclarant confisqués les droits des Bourbons en Sicile, et la réunion de la Sicile à la Sardaigne, sous le roi Victor Emmanuel.

Napoléon est retourné à Paris le 18.

L'opinion des princes allemands était unanime sur la question de relations avec les pouvoirs étrangers.

Napoléon avait de nouveau exprimé ses intentions pacifiques au prince régent de Prusse. L'entrevue a été cordiale.

Napoléon, dans une entrevue avec le commandant de Martino, s'est exprimé dans les termes suivants:

Il y a de cela six semaines j'étais accepté le rôle de médiateur, mais des engagements postérieurs m'en empêchent aujourd'hui.

L'*Opinion*, journal français publié à Paris, avait reçu un second avertissement.

Trente six villes ont été détruites par un incendie sur le Mont Liban. Les soldats turques qui ont été envoyés pour protéger les chrétiens se sont joints aux Druses et ont participé au massacre dans l'église.

Dans le parlement Britannique le bill de l'abolition a été rejeté par la chambre des Lords par une grande majorité.

Arrivée de l'Adriatic à New-York.

New-York, 30 juin.—Le steamship *Adriatic* de la malle des Etats-Unis, parti de Southampton et du Hâvre le 20, est arrivé ce soir.

Les nouvelles qu'il apporte ont été pleinement devancées par celles de l'*Anglo Saxon*.

NOUVELLE SOCIÉTÉ COMMERCIALE.—On verra aux annonces que la société existant entre M. R. B. Mullen et J. J. Johns sous la raison de MULLEN & JOHNS, vient d'être dissoute, et une nouvelle société formée sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères, ces derniers ayant acheté l'intérêt de M. Mullen dans la maison.

JOHN TODD.—Pendant l'été comme pendant l'hiver, on est toujours sûr de trouver chez John Todd, 12 et 14, rue de Chartres, toutes les marchandises que l'on désire. Ces marchandises, provenant des premières fabriques du Nord et d'Europe, sont de choix et se vendent aux prix les plus modérés de la place. La maison Todd est une de celles qui méritent le plus le patronage des acheteurs.

CHRONIQUE LOCALE.

MEETING—Les partisans de Bell et Everett se sont réunis, samedi soir, dans la salle des Odd-Fellows pour désigner des délégués à une Convention qui devra nommer un ticket électoral, le 4 juillet à Baton-Rouge.

M. Charles M. Conrad, secrétaire de la marine sous l'administration de M. Fillmore, M. Harry T. Hays et M. Marr, ont arrangé le meeting.

M. Conrad a dit que ces hommes qui n'appartiennent pas au parti démocrate s'étaient habitués à le considérer comme le seul adversaire des Républicains Noirs et, quand la Convention siégeait à Charleston, on attendait avec anxiété le résultat de ses délibérations. Quel en a été le premier acte—une rupture entre les amis de Douglas et les autres démocrates au sujet d'une "plateforme." Le parti maintenant dissous, et l'une et l'autre des fractions ne peut remporter une victoire dans cette campagne et ne servira qu'à donner la victoire à celui qui est pour Bell et Everett. Bien que ce soit le partisan de l'opinion de Stephen A. Douglas sur beaucoup de points, et exactement la question de la souveraineté des colons (squatter sovereignty) M. Conrad a déclaré qu'en tant qu'il s'agit d'une "législation pratique." Il ne croit pas, au nord de la ligne de Mason et Dixon, un homme dont les principes soient plus uniformes et plus favorables sur la question de l'esclavage. "Je n'approuve point entièrement, dit-il, la doctrine de ceux de Stephen A. Douglas en faveur des droits du Sud, je la préfère à ce que [illegible] grand homme de la Caroline, de l'oracle du Sud, de John C. Calhoun. Quant à M. Breckinridge, en admettant qu'il gagne tous les votes des Etats du Sud, quel sera son avantage dans cette lutte? Ne voit-on pas que les Etats du Nord qui ne voteront pas pour Lincoln voteront pour Douglas? L'administration mais sa force, ne saurait donner à Breckinridge le vote de la Pennsylvanie. Bell et Everett peuvent seuls enlever aux républicains les électeurs du Nord, et il est probable qu'ils réussiront. [illegible] Le Louisiane a fait le premier pas dans cette voie.

Un comité désigné par le président et composé de MM. Wm J. Seymour, J. Bermudez, G. H. Mitchell, W. R. Newcomb, Cornelius Fellowes, Hermon Doane et O. W. Parker a présenté les noms des délégués suivants:

Premier District Représentatif.—R. H. Marr, Elijah Peale, Dr. Wm B. Lindsay, Geo. L. Dobson, Chs. R. Ralley, John M. Burke, A. B. Cammack, M. A. Foote, Geo. M. Morgan, J. O. Nixon.

Deuxième District Représentatif.—Moses Eastman, Amadeo Landry, Geo. G. Campbell, Cornelius Fellowes, J. J. Lane, Jos. S. Sloane, E. T. Parker, W. R. Kay.

Troisième District Représentatif.—Randell Hunt, B. Yeatman, Robt. Conway, C. Hunt, W. A. Vosier, J. L. Seymour, John R. Shaw, Thomas Ivory, J. Hughes, Benj. Duneld, C. M. Conrad, A. Mazureau, Maunsel W. Chapman.

Quatrième District Représentatif.—Arthur Janvier, John E. Hyde, R. M. Barrot, Geo. W. Holme, Norman Whitney, H. D. H. Noble, Dr. P. B. McKelvey, D. Maupay, J. W. Zacharie.

Cinquième District Représentatif.—John Yonenes, F. Labatut, E. F. Lavillebeuvre, Jules Cassard, F. Lemarlet, Victor Wiltz, Jas. W. McLean, Ovide Dejoye, Henry Duplantier, W. O. Demeyro, F. Dupeseth.

Septième District Représentatif.—W. C. Claiborne, S. Maspero, Joseph Wood.

Huitième District Représentatif.—J. B. Leefe, Ben. Clark, Robt. Wood.

Neuvième District Représentatif.—Dr. Ferrer, J. Charbonnet, L. Wiltz, Jr.

Dixième District Représentatif.—Ed. Parmele, Wm A. Mount, R. F. Salter, W. Moore, J. B. [illegible], A. Palmer, Stephen Avery, Harry T. Hays, Joseph Souse, P. N. Wood, F. A. Paterson.

Onzième.—A. B. Hensel, A. Fortier, Norbert Trepagnier.

Le choix du comité a été unanimement ratifié.

Chaque délégué recevra un certificat de nomination ne portant que le tampon de sa présence à la Convention de Baton Rouge.

Il a été décidé que d'autres délégués seront désignés, au pied de la station de Lilly.

PRISONNIERS POUR LA COUR DE DISTRICT. [illegible] Wm. Morris, [illegible] John Williams, [illegible] John Rainey, [illegible] Pat Dadson, accusé d'assaut avec intention de tuer, ont été mis en prison.

Une nouvelle audition de [illegible] a été [illegible] John Mulholland, qu'on [illegible] de l'ane capable de meurtre.

[illegible] nouveau grand jury vient [illegible] la Cour, [illegible].

Le jury qui vient de décider est probablement celui dans le cours duquel il a été jugé le plus de cas. En outre d'un grand nombre de vols, assauts, tentatives de meurtre etc., douze affaires d'assassinat ont été soumises à ses appréciations qui ont été déclarées coupables [illegible].

Le grand jury a trouvé lieu à poursuivre trente-trois personnes pour meurtre. Il devra se prononcer, en outre, sur onze autres accusations de meurtre.

Il y a en ce moment en prison cinq condamnés à mort: Antoine Cambre, George Osborne, Patrick Egan, John Mulholland, et le matelot Powell. C'est Ontario qui a préparé à la mort.

Le grand jury a siégé samedi. Il a trouvé lieu à poursuivre pour meurtre Antoine Bénoist, Etienne Beaulieu, [illegible] dans la plaine des requettes du Troisième District. Vincent Redorick qui a poignardé notre Italien dans une chambre. Il s'est également [illegible] des faits qui se rattachent à la mort de Harry Copland, [illegible], et a trouvé lieu à poursuivre pour homicide.

SUICIDE.—Au moment de mettre sous presse nous apprenons avec peine et regret que M. Edmond Ar[illegible] [illegible] des meilleures familles de la Louisiane s'est [illegible] au moyen d'un [illegible] ment [illegible]. Au moment où la mort [illegible]. Les amis [illegible] regretteront vivement sa perte, car il était généralement aimé et estimé de tous ceux qui l'approchaient.

L'AFFAIRE DE BEGEL D'ESCLAVE.—Le recorder du Deuxième District a prononcé, samedi, l'acquittement de Mme Gougon et de l'officier Dickson accusés de recel d'esclave.

Le magistrat s'est fondé sur ce que la poursuite n'a pas établi clairement le fait que les prévenus avaient recelé la négresse Caroline, bien qu'il ait été prouvé qu'ils n'ignoraient pas qu'elle était marronne et savaient qu'elle était.

Franny qui a signé les reçus et que la police n'a pu arrêter, est, paraît-il, le coupable.

ACCIDENT.—Une petite fille dont nous n'avons pu apprendre le nom, est tombée, vendredi soir, du balcon d'une maison de la rue Foucher, près Calliope, et s'est fracassé le crâne sur le trottoir; la mort a été instantanée.

L'enfant avait cinq ans. Le coroner n'a pas été averti de l'accident.

ARRESTATION.—M. Bulloss, qui est maintenant officier spécial du lieutenant Crevon, a arrêté, hier matin, à six heures, au marché du Deuxième District, l'un des habiles voleurs qui aient été signalés parmi nous. L'individu se nomme John Flesher, est nègre et appartient à Mme veuve O. T. Collins, de Gréenville.

Au moment de son arrestation par M. Bulloss et M. Chevallier, John était à voir pour de l'argent des billets de banque qui sortaient, probablement des poches de quelques-unes de ses nombreuses victimes. Il paraît qu'il se fait employer sur les bateaux à vapeur en qualité de serviteur, et que, profitant des occasions qui s'offrent toujours à lui, il dévalise les poches des passagers avec une habileté extraordinaire [illegible] aucune cérémonie. M. Bulloss l'a souvent [illegible] entré sur des steamboats et l'en a fait chasser.

L'officier a appris qu'il a [illegible] trempé dans le vol commis dans le magasin de chaussures de M. Bewles, rue du Canal, et voulait l'arrêter d'après ce renseignement, mais il suffit, pour le quart-d'heure, qu'on ait trouvé sur lui un énorme couteau. Ses opérations sont momentanément suspendues.

COUPS DE PISTOLET.—Hier à neuf heures et demi du soir, les passants de la rue St-Charles, étaient mis en émoi par la détonation d'un coup de pistolet suivi des cris de "meurtre" poussés par un homme Bobby John [illegible]

MYSTÉRIEUSE DISPARITION DE JOE DAVIS.—Le quartier des hôtels de matelots et de rôdeurs de la Levée a été mis dans un grand émoi, par la disparition d'un des hôteliers du nom de Joe Davis, très populaire et très aimé parmi les matelots du port et les personnes qui le connaissaient. On suppose qu'il a été assassiné et volé par le rôdeur Johnny Wright, mauvais garnement bien connu par cette même classe d'individus. Joe Davis est Suisse, âgé d'environ 40 ans, natif de Philadelphie, habitant la Nouvelle-Orléans depuis dix-sept ans où il exerçait cette profession depuis son arrivée; il a toujours été un homme sociable et tranquille, s'occupant de ses affaires tout en agissant amicalement avec tous ses concurrents et confrères; c'est en se conduisant ainsi qu'il s'est fait des amis de tous ceux qui l'ont approché. S'il a été assassiné comme tout le fait supposer, par un de ses confrères, et que celui-ci soit arrêté par les amis du défunt, il court toutes les chances d'être pendu sans procès. Joe Davis avait l'habitude de toujours porter sur lui une somme de cent à deux cents piastres, une magnifique montre en or, et une chaîne qui lui avait coûté $300, achetée en Angleterre où il l'avait fait fabriquer expressément pour lui.

Il est parti d'ici vendredi matin pour aller au bas du fleuve, où il avait affaire, disant qu'il serait de retour en ville le même soir, ou samedi matin au plus tard. Il est parti en esquif, accompagné seulement par J. Wright, et on dit que J. Wright est revenu et a débarqué en ville vendredi soir avec un autre homme, le sujet de sa trempe, et aussi bien connu que lui, nommé Randall McCullum et que lorsqu'il débarqua ses effets égoutaient comme si on les avaient trempés dans l'eau peu d'instants auparavant. Le même soir une prostituée qui demeure dans le quartier, sortit de chez elle pour aller chercher une bouteille de whiskey; elle fut accostée par le watchman du quartier qui causa un instant avec elle; dans la conversation elle dit à cet officier que "Wright était chez elle et qu'il faisait qu'il est touché beaucoup d'argent, et qu'il en avait beaucoup et de plus une jolie montre avec une magnifique chaîne en or." L'officier la pria de bien examiner la montre et de venir lui dire comment elle était.

Wright est sorti de cette maison, samedi matin, et n'a pas été revu depuis. On suppose qu'il est parti par le train du chemin de fer de Jackson, samedi matin.

La fille de joie a donné à la police les renseignements qu'elle avait promis au watchman, et la montre et la chaîne, décrites par elle, ressemblent exactement à celles qu'avait Joe Davis.

Tous ceux qui connaissent Wright ainsi que ses antécédents, ne doutent pas un seul instant qu'il n'ait accompagné Joe que dans le but de s'approprier sa montre et son argent.

Dans l'après-midi de samedi, un des amis de Davis est parti en buggy pour aller chercher de ses nouvelles, mais il a été obligé de revenir; son cheval ne pouvant aller plus loin (25 milles). Le même soir, trois autres amis sont partis en esquif dans le même but, mais ils n'étaient pas encore revenus, hier soir, à une heure avancée. En attendant, McCullum a été arrêté, hier matin à 10 heures, sur la Levée, par le lieutenant Mabry et l'officier spécial J. Brooks, qui ont jugé prudent de le mettre en sûreté, comme soupçonné d'avoir participé dans un vol et à la disparition de Joe Davis. Lorsqu'on l'a questionné ce vagabond au sujet de cette affaire, il a fortement déclaré n'en connaître rien; mais sa déclaration n'a pas de conséquence, attendu qu'il mérite quand même.

Dick Allen qui tient un hôtel de matelots, rue Victoire, a dit, hier, avoir vu Davis, qui était revenu en ville, de retour de la Pointe à la Hache où il avait été pour affaire, disant que Johnny Wright lui avait volé sa montre en descendant le fleuve. Nous avons été aux informations près des employés de Davis, qui nous ont dit ne pas avoir eu de nouvelles de lui depuis son départ; il ne faut donc pas ajouter foi à cette version, car si elle était vraie, nul doute que l'on aurait vu Davis chez lui.

Johnny Wright est trop bien connu par les dossiers de la Cour de District, pour qu'on nous soit nécessaire d'en parler beaucoup. Il a comparu plusieurs fois devant le [illegible] de cette incarcéré à la prison de paroisse pour [illegible] de la maison d'un nommé Grant [illegible] les meubles qui s'y trouvaient. En 1857, époque à laquelle tout le quartier Gallatin était au pouvoir des bandits assassins, dont J. Wright faisait partie, il fut soupçonné du meurtre d'un matelot, à l'encoignure Gallatin et Hôpital, et [illegible] l'accusé ouvertement de ce meurtre et que l'on [illegible] qu'il y avait beaucoup de témoins, aucune poursuite ne fut faite, et ou le crut réellement, que personne n'osa faire la moindre tentative de poursuite.

Il y a à peu près deux ans que Charles Mills, [illegible] alors, mais devenu meilleur depuis qu'il [illegible] dans une bataille, et actuellement geôlier à la prison de Paroisse, avait eu une difficulté avec Joe Davis pendant laquelle il avait grièvement blessé celui-ci. Charles qui savait que Johnny qui avait été à la tête de cette difficulté et y avait pris [illegible].

Nous trouvons étrange que Davis ait été [illegible] sachant que Johnny [illegible] capable de tout et que son [illegible] vaurien, pour voyager [illegible] Mississipi et autour.

Nous pensons pouvoir publier d'autres détails aussitôt que les trois amis qui sont partis en bateau samedi, seront de retour.

NOYÉ PAR ACCIDENT.—Un nommé Charles Doyle s'est accidentellement noyé hier en a vis d'Alger, en prenant un bain dans le fleuve.

AUTRE MORT.—On a trouvé à bord du steamer [illegible], arrivé ici hier soir, à 7 heures, un individu dont on ne connaît pas le nom. [illegible] la cause de la mort [illegible] portait à terre pour recevoir tous les secours que nécessitait son état lorsqu'il mourut en arrivant [illegible]. On a transporté son corps au poste du 2me District.

COUPS DE COUTEAU.—Samedi, soir, vers 10 heures, un boulanger nommé Terrence Gillick a été dangereusement blessé par David Adams qui travaille dans la boulangerie de Hedrick, rue Girod.

Adams fut demandé dehors de chez lui, par Howard et Rice par Jos Reynolds et Pat. Dewsey qui voulaient qu'il terminât une difficulté qu'il avait eue ensemble, lorsque Gillick voulait intervenir, David Adams répondit par un coup de [illegible] portant en plein ventre. David Adams a été [illegible] au sol [illegible] et Terrence avait [illegible] plusieurs fois d'aussi graves coups [illegible] prise après avoir [illegible] celui-ci à 9 heures. D. Adams a été arrêté.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES JEUNES GENS.—La Société de Bienfaisance des Jeunes Gens a célébré hier, le second anniversaire de sa fondation. Elle compte de jà cinquante membres. [illegible]

[illegible] les principaux quartiers de la ville, [illegible] composé de deux divisions sous le commandement de M. Ernest Morse, grand Maréchal, avec ses aides, MM. L. Seminet, L. Burtell, D. Brechtel et E. Benoît, assistants MM. Joseph A. Larose, E. Demochaud, Joseph Archer. Les invités marchaient en tête. Notre avons remarqué parmi eux M. De Labarre, président de la Société des Fils de la Louisiane, M. Larose, secrétaire de la même Société, M. Stiphont, président du Jackson Benevolent Association puis venait les officiers de la Société des Jeunes Gens: MM. B. W. Hebrard, président; A. Quéré, vice-président; Fréd. A. Rach, secrétaire; Charles Fayeux, trésorier; A. Lalaye, conducteur; Jean Metzger gardien; J. G. Henry Orsas, O. G. W. Roberts.

Le cortège est arrivé à la salle de l'Union à midi et quart [illegible] à la salle de la Parfaite Union, rue Amour, où ils ont été [illegible] par les membres, et des discours prononcés par MM. B. W. Hébrard, président, De Labarre, président des Fils de la Louisiane, par M. O. H. Braud[illegible], après quoi un toast a été porté à la Presse et auquel a répondu M. H. C. Castellanos, éditeur du *Courrier*, par M. Larose secrétaire de la Société des Fils de la Louisiane, par M. Quéré, vice président qui a bu au succès du Jackson Benevolent Association dont M. Stiphont est le président, par M. Rach, le secrétaire qui a parlé de la Société de [illegible] et par M. Anthony Ahl, président de la Société des Jeunes Gens [illegible].

Nous avons remarqué quelques jeunes filles [illegible] Société des Jeunes Gens de son excellent [illegible].

FÊTE MILITAIRE EN FAMILLE.—Le second compagnie de Chasseurs a célébré samedi soir, la fête de son capitaine, le premier M. Seclapon. Il reçut [illegible] un grand souper qui fut suivi d'un bal. Les [illegible] ont été tenus de répondre à [illegible]. Les membres de cette compagnie [illegible] entretiennent la camaraderie et la bonne amitié et resserrent les liens entre les membres de la compagnie et leurs chefs. M. Faclapon, pour remercier les chasseurs de leurs bouquets et d'une jolie coupe en argent massif qui lui a été présentée, les a traités avec cette hospitalité franche et généreuse qui sont la tradition sur le sol louisianais. Après quelques heures passées fort agréablement et un banquet terminé par une série de santés amicales et patriotiques, le lieutenant a reconduit sa compagnie à la caserne en faisant le grand tour afin de mettre ses invités dans leurs quartiers respectifs et a pris congé de ses amis et compagnons, après avoir échangé avec tous de cordiales poignées de main.

ÉCOLES PUBLIQUES DU DEUXIÈME DISTRICT.—Les parents et les amis des élèves des Écoles Publiques du Deuxième District, se porteront en foule aujourd'hui au Théâtre de l'Opéra pour assister à l'intéressante cérémonie de la distribution des Prix.

Les professeurs et les maîtresses ont dressé une liste de quelques-uns des meilleurs élèves de chaque école, nous nous faisons un véritable plaisir de la reproduire.

A l'École du Port du Bayou: Jeu des deux sexes—Jules Rose Weber. *Bianche* Fortescue et Ophelia Anseman.

A l'École du Chemin du Bayou (filles): Mesdemoiselles Désirée Rolland, Caroline Lazare et Jeana Toca.

A l'École de la rue Catherine (garçons): Roman Lavinia, John Kennedy et Wm Barbi.

A l'École de la rue Ste-Anne (filles): Mesdemoiselles Suzie McArthur, Alvina Weller et Mary Ann Revel.

A l'École des filles de la rue Bienville: Mesdemoiselles Louise Levie, Anne Hofmann, Delphine Oultre et Joe Mandelman.

A l'École des Garçons de la rue Bienville: Alphonse Jumard, Edward A. Farwell et Alfred Moore.

A l'École des Filles de la rue Quartier: Mesdemoiselles Blanton Rainbridge, Blanche Desper et Emma LeBeau.

A l'École des Garçons de la rue de l'Hôpital: Fernand Chalard, Paul d'Hémecourt, J. B. Bonnet et G. Rougel.

A l'École des Filles de la rue des Remparts: Mesdemoiselles Caroline Stringer, Emma Childress et Louisa Fredow.

A l'École des Garçons de la rue du Bassin: Henry Dittman, Albert Girardon et Charles Babcock.

A l'École Supérieure des Garçons: Edmond Mandina, Michel Mathieu et Charles Burkhardt.

A l'École Supérieure des Filles: Mesdemoiselles Della Lombard, Louise Skinner, Cécilia Dreyfous et Louise [illegible].

NOYÉ.—Un jeune garçon du nom de Thinegan, âgé de 8 ans, s'est noyé par accident, hier après-midi, en se baignant avec six de ses amis, au débarcadère du ferry du Deuxième District. Le cadavre n'a pas encore reparu à la surface.

Les officiers Fernandez et Lenfant ont arrêté les compagnons du défunt et les ont menés au poste.

—Nous lisons dans le *Baton Rouge Gazette and Comet*:

"Il y a quelques mois un M. Frédérick Yerger, allemand, est venu ici à la demande de MM. Bogel, pharmaciens, rue Lafayette, pour être employé chez eux. Comme ils l'avaient déjà connu à la Nouvelle-Orléans ils avaient fait avec lui un engagement permanent. Peu de temps avant de venir Yerger s'était marié. Sa femme l'accompagna et ils louèrent une petite maison dans les faubourgs. Il y a environ quinze jours, Mme Yerger quitta son mari et retourna à la Nouvelle-Orléans. A partir de ce moment un changement notable se fit remarquer chez Yerger; il parut en proie au désespoir. Dimanche dernier, il partit du magasin et on n'a plus entendu parler de lui. M. Bogel a de suite écrit à la Nouvelle-Orléans, mais jusqu'à ce jour on n'a obtenu aucun renseignement sur cette disparition."

VOITURE À VAPEUR.—Une nouvelle épreuve a été faite sur la voiture à vapeur exécutée dans les ateliers de construction de machines et de fonderie *Vulcan Iron Works*. Hier, à trois heures de l'après-midi, cette voiture, stationnée rue [illegible], se mettait en marche [illegible] pendant quelques moments d'arrêt. Ce ne fut qu'à [illegible] rue Folsom qu'elle se mit [illegible]. Elle franchit rapidement [illegible] cessaire pour faire tourner la voiture, cette manœuvre fut accomplie avec plus de facilité que celle qu'on en eût fait d'un attelage. On se remit en route pour revenir au point de départ, que l'on atteignit en quelques minutes.

Le poids total de la machine est de 20,000 livres, ses roues ont 7 pieds de diamètre, la vapeur a une force de 8 chevaux, et elle doit remorquer 15 tonnes avec une vitesse de 5 à 6 milles à l'heure.

Quelques imperfections ont été constatées dans la machine de cette voiture. Si l'on considère qu'elle est complètement d'invention californienne; et que l'Europe cherche à résoudre le problème depuis longtemps, un succès complet et immédiat lui eût été une chose merveilleuse.

Mais nous avons l'espoir que les habiles directeurs de l'usine Vulcan Iron Works, surmonteront toutes les difficultés. Les résultats qu'ils ont obtenu est certainement très remarquable; la voiture marche, obéit à la main de l'homme beaucoup mieux que ne le fait nul voiture ordinaire; elle tourne, va en avant et en arrière sans difficulté; elle a circulé hier parmi les nombreuses voitures qui sillonnent ce quartier, sans causer aucun accident ni aucun embarras sur la voie publique.

Les expériences vont continuer: elles auront lieu aussi sur la voiture à vapeur que l'on envoie d'Angleterre et qui est encore en partie à bord du *Starlight*.

Espérons que *Vulcan Iron Works*, auquel on doit déjà de beaux travaux, réussira encore complètement dans celui-ci. Nous lui souhaitons le succès dans cette entreprise à la fois utile et glorieuse. (*Echo du Pacifique*.)

Une pétition signée par un certain nombre de fabricants de sucre de betteraves belges, ayant été interprétée dans un sens favorable à l'annexion de la Belgique à la France, les signataires ont cru devoir détruire l'impression fâcheuse produite par leur pétition en adressant à la Chambre la protestation suivante:

"Bruxelles, 5 juin.

"Messieurs,

"Nous avons vu avec une vive douleur l'interprétation donnée dans une précédente séance à la pétition que nous avons adressée à S. M. le Roi, en faveur de notre industrie menacée.

"Les accusations de manquer de patriotisme, d'être animés de mauvaises passions, de les traduire par des menaces, d'entretenir des espérances coupables, sont tellement attentatoires à notre honneur, tellement opposées à nos sentiments, que nous ne pouvons les laisser passer sans protestation.

"Simples industriels, étrangers à la politique, quand bien même l'expression de notre pensée eût été défectueuse dans la forme, était-ce une raison pour lancer contre nous l'accusation la plus grave, celle de trahir la patrie?

"Enfants du pays, nous y tenons par le sang, par le sol; par nos établissements, par tous nos intérêts: dans toute notre existence nous n'avons cessé de donner des preuves de dévouement et de patriotisme au pays, ce dévouement ne lui fera jamais défaut.

"Qu'on sacrifie impitoyablement une industrie nationale en accordant une prime à l'étranger, mais qu'on ne nous inflige pas une flétrissure imméritée, cent fois pire que la ruine de nos établissements.

"Nous protestons donc, au nom de notre honneur et de notre patriotisme, contre l'interprétation erronée donnée à nos paroles; nous aimons trop notre pays et ses institutions pour ne pas tenir à faire disparaître, à l'étranger comme à l'intérieur, la pensée qu'il pourrait y avoir, dans notre libre Belgique, des hommes capables d'entretenir des espérances criminelles et c'est plus encore par amour de la patrie, que pour protester contre les accusations dont nous sommes l'objet, que nous tenons à proclamer hautement notre attachement à nos institutions, notre dévouement au Roi, à sa dynastie, et à l'indépendance nationale.

"Signé: HYP. SIMON, SICARD CAPOUILLET, PETERS WICKAUX, FRANÇOIS CAPOUILLET, FRANÇOIS EVRARD, EUGÈNE MAYOS, L. VAN DEN BOSSCHE, E. COUSIN DUCHATEAUX, VAN VOLXEM, CH. SIMON."

LES FRONTIÈRES NATURELLES.—On sait, dit l'*Indépendance Belge*, que le *Siècle* a entrepris depuis quelque temps une campagne dont le but est de propager et de justifier l'idée de ce qu'il appelle les "frontières naturelles de la France." Un autre journal français, le *Courrier de Paris*, s'est attaché à réfuter, dans une série d'excellents articles, les doctrines dont le *Siècle* s'est fait l'organe.

L'*Indépendance* après avoir reproduit cet article continue ainsi:

A ce langage plein de sens et de justesse, nous n'avons qu'une seule observation à ajouter:

"S'il ne s'agit, dit le *Siècle*, que de respecter les droits des peuples, de défendre les nationalités opprimées, nous sommes chauvins et très chauvins." Ce chauvinisme-là, il n'est personne qui ne le partage dans les rangs des amis de la liberté, et, pour ce qui nous concerne, c'est parce que nous voulons voir respecter les droits des peuples et cesser l'oppression des nationalités, que nous avons servi de tous nos efforts la cause de l'Italie. En effet, il n'avait qu'un peuple à affranchir, à régénérer, une nationalité à faire sortir de sa tombe.

Mais s'il est juste de défendre les nationalités opprimées, il ne l'est pas moins de respecter celles qui ont réussi à rentrer en possession de leurs droits, et celles qui, ayant avec une modération constante de libertés conservées par l'assentiment de l'Europe entière, donnent à tous les peuples l'exemple de l'ordre dans le progrès et témoignent leur volonté de toujours rester ce qu'elles sont.

La logique du *Siècle* ne nous contestera pas sans doute ceci.

Or, il serait intéressant de savoir comment il entend concilier cette conséquence inévitable de ses propres doctrines avec les idées qu'il préconise sur la nécessité des prétendues *frontières naturelles* de la France. Pour lui est respecter ces frontières, il faudrait faire disparaître la nationalité belge, nationalité forte et vivace, non l'affection, et tout aussi légitime assurément aux yeux du *Siècle*, que la nationalité italienne. Il est probable que ce journal n'a pas pensé à cette difficulté; nous nous prions de vouloir bien nous dire comment il concilie cette impossibilité du système qu'il voudrait voir mettre en pratique.

CHRONIQUE PARISIENNE.—Nous lisons dans la chronique signée *Mme* [illegible]:

Hier, il m'est tombé sous la main un livre bizarre et génial, étrange de titre, plus bizarre de style. De la partie pas de la pensée, n'avait pas pu le dégager assez nettement des brouillards qui l'enveloppent dans le volume intitulé MAGIE DU XIXe SIÈCLE, TÉNÈBRES, *Trente nuits suivies d'un demi-jour sur l'hypnotisme par M. Alcide Morin*. Le livre comporte deux parties ... [illegible]

"L'infini et le fini" ... [illegible] deux [illegible] qui leur [illegible].

"La similitude par le contraste. X le Contraste par la similitude."

"Esquiver de se combattre encore pour rétablir le mouvement abominé dans le mouvement perpétuel."

"X = + absurde à deux, se présente parce que 1 X 2 = 3, pour combattre l'infini."

"Celui-ci se replacer alors en donnant tout le venant de sa conscience à son centre. Il montre qu'il était tout [illegible]."

[illegible]

En voilà assez, n'est-ce pas? En voilà trop du livre de M. Alcide Morin. On n'a trouvé absolument rien qui répond à la gaîté des vaudevilles de Marc Michel et Labiche ou la passion de *Fanny* ou la légèreté de M. About. Un monsieur Morin et un *Ténébrés* auront pourtant des lecteurs, à ce qu'on assure. Ils ont des disciples, pas un de plus, pas un de moins, aux quels il s'adresse. Il est, [illegible] des tables de la police, si j'ai bonne mémoire. Ces trois cent cinquante, entre desquels brille M. Tenu, le gymnasiarque, achèteront comme un seul homme l'ouvrage nouveau de leur professeur de ténèbres.

En effet, le fond du système, c'est l'apologie des ténèbres, c'est la guerre contre le soleil. Le professeur hait la lumière au profit de l'obscurité. Il accuse le soleil d'imposture. Il prétend démontrer que le froid et non la chaleur vient de cet astre dont il a fait son ennemi intime. Il pointe contre lui des batteries de raisonnements chargés de nuages. C'est peut-être pour cela que Phébus, ébranlé dans son empire, lui si peu depuis le commencement de l'été.

La seule chose amusante du volume pour le vulgaire qui n'est pas initié, c'est la table des matières qui le termine. L'auteur professe la même horreur pour les tables, les nomenclatures et les dictionnaires que pour le soleil lui-même, aussi a-t-il donné une forme toute nouvelle à ce complément de son œuvre. Il l'intitule MÉMOIRES DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS CE LIVRE, et termine par un *pour acquit*, suivi de sa signature, comme s'il s'agissait d'un mémoire de peinture ou de serrurerie.

J'aurais bien voulu rencontrer Henri Delange qui passe pour être sur un bon pied dans l'autre monde, je lui aurais demandé ce qu'il pense et ce que l'on y pense du grand prêtre des ténèbres et de ses fantaisies cabalistiques. Delange, par malheur, était invisible ces jours-ci. Je n'ai aperçu de ce personnage surnaturel qu'un portrait en quelques lignes tracé par la comtesse Dash, en tête d'un livre qu'elle lui dédie: *les Lunes.* "Vos aspirations vers l'idéal, vers un monde supérieur, vous placent dans une sphère à part, où vous voyez de haut les événements de la terre" dit la comtesse écrivant à son jeune ami et elle ajoute: "Portez bonheur à ce livre, vous qui êtes bon et qui portez le bonheur avec vous. Parlez des *Lunes* partout où vous pouvez en parler, faites les lire à tous ceux qui vous aiment et jamais livre n'obtiendra un succès plus certain."

Ce Delange passe en effet, dans notre monde de lettres où on est moins sceptique qu'on n'en a l'air, pour jeter aux gens qu'il aime des sorts heureux. Si l'on s'en rapporte à ses dévots, il est absolument le contraire d'un *jettatore*, et certaine bague enchantée qu'il porte au doigt est un talisman qui lui soumet la fortune.

Quoi qu'il en soit, je serais curieux d'avoir son avis sur un livre qui, provisoirement, m'intrigue autant qu'il m'ennuie et me paraît surtout propre à armer d'un éblouissant terrible les parents qui ont des enfants rétifs à élever.

Voici comment j'entends la chose:—"Alfred, si vous touchez encore ma montre je vous ferai lire deux pages des *Ténèbres* de M. Morin." Alfred, qui ignore la portée de cette menace nouvelle, désobéit au père ou à la mère que vous venez d'entendre parler et touche à la montre interdite. Vite, vous faites asseoir le petit coupable devant vous et le forcez à lire à haute voix, sans passer un mot, deux pages de M. Alcide Morin. Je dis deux pages, pas une de plus. Il y aurait de l'inhumanité à aller plus loin et vous risqueriez d'avoir maille à partir avec les tribunaux dont les parents désintérés sont justiciables. D'ailleurs, deux pages suffisent pour imprimer à l'enfant une terreur salutaire de l'autorité qui dispose de pareils châtiments et le rendre souple comme un gant.

Feu Mgr le duc d'Orléans, le brillant fils aîné de Louis-Philippe, dont la fin si déplorable acquise à l'histoire depuis près de vingt ans semble encore pourtant un rêve trop affreux pour s'être réalisé;—feu Mgr le duc d'Orléans ayant un jour jeté les yeux, je ne sais par quel hasard, sur un volume de Ducray-Duminil, romancier populaire qui fleurit dans les dix dernières années du dix-huitième siècle, fut si frappé de l'ennui profond exhalé par ce bouquin qu'on l'entendit, pendant quelques jours, dire, en plaisantant, à la gouvernante du jeune comte de Paris: "—Si Paris n'est pas sage, il lira du lire Mme Cassiès,—*Alexis ou la maisonnette dans les bois, Cœlina ou l'enfant du mystère, Victor ou l'enfant de la Forêt*, à votre choix." En effet, tous ces produits indigestes se valent comme pénitence pour le malheureux condamné à les lire ou à les entendre.

Ducray-Duminil eut pourtant son heure de vogue. Il régna, avec plus d'indignité sans doute, mais avec non moins de retentissement que, plus tard, Frédéric Soulié, Eugène Sue et quelques autres princes du feuilleton. Qu'il y a loin d'une notoriété même éclatante et frisant la popularité à la vraie gloire! Demandez plutôt à M. Ponson du Terrail!

Dans maintes genre, la réputation parisienne la plus fraîchement éclose est celle de M. Sardou, l'auteur des *Pattes de Mouche*, comédie que joue chaque soir le Gymnase. Trois cents personnes à peine connaissaient le nom de M. Sardou, il y a un mois. A présent, la ville entière sait ce nom par cœur, et le compte sur M. Sardou pour s'arranger de manière à ce qu'elle ne l'oublie pas.

Il n'est pas seulement un auteur dramatique du plus bel espoir, il est, de plus, un médium authentique et de première force. Il est en rapport avec les esprits et l'un d'eux, descendant un jour sous sa plume ou son crayon, s'est servi de sa main pour dessiner la merveilleuse maison que Mozart habite dans je ne sais plus quelle planète. C'est un palais construit, uniquement avec des instruments de musique passés, présents et avenir. Avis à M. Wagner! c'est pour ces derniers seuls qu'il devrait écrire.

M. Sardou convient lui-même, avec la modestie qui sied à son vrai mérite, que la meilleure de ses pièces il croit la devoir à des collaborateurs invisibles et surnaturels. Il compose, il avoue-nous entendu dire, dans un état d'hallucination qui lui fait voir un théâtre, entendre des acteurs imaginaires sous la dictée desquels il écrit son dialogue et dont les mouvements lui enseignent les jeux de scène qu'il transporte ensuite sur des planches plus matérielles. L'impression qu'il laisse le jeu de ces comédiens fantastiques est telle que, si parfaits que soient les interprètes en chair et en os que M. Montigny, par exemple, a mis à sa disposition, il regrette toujours la diction magique, les attitudes irrésistibles de ces artistes que lui seul a vus et qui lui ont révélé sa pièce. Mlle Déjazet seule, dans les deux rôles qu'il a écrits pour elle avant les *Pattes de Mouche*, lui a paru reproduire et égaler les prodiges aperçus aux heures de son hallucination.

Cependant le grand Dumas s'est embarqué, tous les journaux vous l'ont dit, avec quelques amis, son photographe ordinaire, M. Legray, et un jeune officier de marine, M. Emile, qui s'est signalé dès le début en servant la messe au prêtre grec qui a béni le navire.

On suit aussi que l'auteur des *Trois Mousquetaires*, dont la riche nature se distingue par tant de mobilité, est toujours l'homme de son dernier ouvrage. Quand il eut fait l'épopée dont d'Artagnan est le héros, il ne parlait plus qu'escrime, longues épées, duels à quatre. Au temps où Balsamo sortit de sa plume infatigable, le magnétisme l'occupait uniquement. Comme il a fait paraître en dernier lieu son *Paris à Astrakan*, il ne rêvait plus que voyages et préparait son embarquement, dans sa tête, lorsqu'un beau matin on lui annonça Mlle Emilie, du théâtre de Belleville! et une ingénue qui lui fit son entrée dans son cabinet de travail.

La demoiselle raconta d'où elle venait, ce qu'elle voulait. Elle venait de Belleville et se proposait de n'y plus retourner. Elle demandait la protection du plus ancien des Dumas pour qu'il la fît entrer incontinent, sans perdre une minute, le jour même, dans n'importe quel théâtre parisien.

—Mais, encore faudrait-il le temps de voir, de chercher . . . . ce n'est pas en cinquante-quatre heures, objecta le puissant dramaturge.

—Il faut qu'il soit fait dans deux heures, dit l'impétueuse ingénue. Je ne peux plus rester au théâtre de Belleville, je n'y peux plus rester un quart-d'heure.

Le protecteur demanda pourquoi, celle qui désirait être protégée répondit qu'une raison de santé motivait son grand empressement.—Depuis que je parais en scène là bas, j'ai des maux de cœur insupportables, dit-elle. Cela m'a d'abord fait croire à une position . . . . et j'ai été consulter mon médecin, qui m'a répondu négativement à la question. Alors, j'ai cherché ailleurs la cause de ce malaise quotidien. J'ai observé que, les soirs de pluie, il était plus fort; et, de recherche en recherche, d'observation en observation, j'en suis arrivée à conclure que ce qui affecte si péniblement mon organisme, c'est l'odeur du Titi, en général, et du Titi mouillé, en particulier. Or, l'année est déplorablement pluvieuse, et le Titi, comme vous savez, donne beaucoup au théâtre de Belleville.

Le grand Dumas, qui est le premier metteur en scène du monde et qui porte jusque dans la vie ordinaire ses préoccupations théâtrales, se souvint que sur tous les vaisseaux de la Porte Saint-Martin et autres ports de mer du boulevard, les rôles de mousses sont toujours remplis par de petites femmes de la trempe de Mlle Emilie, et lui offrit de s'engager avec lui pour y tenir un rôle de mousse.

—Ou ça? fit-elle en sautant de joie à la proposition dans un drame de vous?

Pas tout à fait, mais à peu près, répondit en souriant l'impresario du bord, un voyage en mer. Ce moment sur la turquoise liquide de la Méditerranée, et, séance tenante, on inscrivit Mlle Emilie, sous le nom de M. Emile et en qualité de mousse, sur les rôles de l'équipage.

Pour que M. Emile n'ait pas à se travestir, on le fit immédiatement équiper, et c'est sous ce costume qu'on la vit dans le port de [illegible] une casquette de drap sur la tête [illegible].

Le jour de la Sainte Eulalie [illegible] vaincu que [illegible] Il trouva en [illegible] mal, [illegible] qui avait à son [illegible] grec qui a [illegible] la mer.

Je voudrais vous dire quelle chose que ferait le pauvre pape que M. Emile a laissé dans sa femme, les vents de la [illegible] son regard tout [illegible] cet [illegible] sans innocence que la [illegible].

Le prince A. de Polignac est, comme on sait, fils du second mariage de l'ancien premier ministre de Charles X avec une Anglaise de la plus parfaite beauté, Mlle Campbell. Il était frère de cette charmante Mme Sosthène de La Roche[foucauld], [illegible] la perle et l'orgueil du faubourg Saint-Germain, [illegible] cruelle mortelle [illegible] a attrapé un [illegible] son enfant.

L'éducation du jeune prince de Polignac se fit en Allemagne, il but abondamment à la source des lettres, des arts et des sciences, en même temps; il fit en 1848, à temps pour prendre part à une invasion des Tuileries par les légitimistes, [illegible] de l'émeute, le nom des gardes mobiles au lendemain des journées de Février. Un an après, il se présentait à l'école [illegible] un homme bien distingué, M. de Commenge, qui voulait donc [illegible] de répétiteur de littérature, [illegible] de rédacteur chargé de la séance des Chambres au *Moniteur*, du [illegible] se souvient peut-être de l'effet qu'il produisit au pied de la tribune [illegible] des journalistes [illegible] la main au vicomte d'un littérateur [illegible] la fait appeler le prince de Polignac.

Ce jeune homme [illegible] de temps, cinq ans à peu près, d'être homme du monde, capitaine d'artillerie, de faire les guerres d'Italie et de Crimée, de traduire *Faust* entier en vers français de la plus belle façon, de composer son poème dans les nombres premiers qu'a été lu à l'Académie des sciences, et, tout récemment, il vient d'être choisi par une haute société pour l'essai du quelle gouvernement a voté des fonds. [illegible] La Providence. Son mariage va apporter une femme charmante, et les rares [illegible] qui ne sont pas héréditaires chez les Polignac. Quant à ses plus grands titres et de mœurs! Le nombre et le mérite des parties sont très bonnes pour qu'il les unisse à [illegible] garde l'esprit tous deux pour en rappeler à se mariage dont on a tant parlé, ce ne sera pas seulement qu'on l'a [illegible], ce n'est plus un mariage [illegible] le plus [illegible] partis [illegible] plus à propos dans les mains de l'homme [illegible] pour le loger noblement.

Lorsque la main de sa fille lui fut demandée pour le jeune prince de Polignac, M. Mires ne répondit qu'en trois conditions de fait qu'il proposa à son gendre devait prendre l'engagement de ne s'occuper de finances, ni de la politique et de suivre sa carrière.

L'évêque de Marseille a voulu bénir lui-même les deux jeunes époux, qui s'est pour cela rendu à Paris quoique sa santé le [illegible] de quelques jours [illegible] mécontents du [illegible] simple ajournement.

Le mariage de M. Olympe Aguado tout du bruit à son tour. Il épouse, on le sait, une demoiselle sans fortune, fille d'un simple officier allemand que la grande duchesse de Bade, recommandée à ce jour qu'elle en avait reçus, lui a [illegible] à l'impératrice des Français. Cette dernière a donné à Mlle de Freystedt un logement aux Tuileries et douze mille livres de rente. On sait quelle profonde modestie règne chez les fils de Mme Aguado pour leur mère. Cette famille, que sa grande richesse met si fort en vue, mérite pas d'être moins renommée pour l'union de ses membres et la douce intimité de sa vie domestique. Aussi M. Olympe Aguado ne voulait-il se marier qu'avec une personne capable de servir aussi bien de compagne à sa mère et à sa mère. Il a trouvé chez Mlle de Freystedt ces vertus et ces charmes réunis d'épouse et de fille et il a demandé sa main sans s'enquérir de sa dot. C'est le mariage de Mlle Mires renversé, en ce sens que tous les écus sont ici du côté du fiancé.

Les *Abyssiniens* sont furieusement à la mode. J'entends par là les officiers de marine qui sont revenus cette semaine de la mission en Abyssinie, dont M. le capitaine Russel était le chef éminent. Les jeunes messieurs de Bepsonge et George de La Guéronnière, tous deux enseignes de vaisseaux, avaient été attachés à M. Russel et il faut entendre leurs relations merveilleuses sur cette patrie des girafes, des éléphants, des hippopotames et des zèbres, sans parler des hommes qui ne sont guère là les moins curieux des animaux. Revenir d'un grand voyage extraordinaire a toujours été un titre à la faveur la plus marquée de la société parisienne. Tout moins l'enthousiasme avec lequel notre maître, le vicomte de Launay, raconte que furent fêtés, dans l'hiver de 1841, les jeunes *Persans* qui s'appelaient MM. de Sercey, Cyrus Gérard, Duré, de Lavalette. C'est le même accueil que trouvent aujourd'hui nos Abyssiniens échappés aux périls les plus pittoresques, aux aventures les plus étranges chez ces peuples armés de lances et de javelots. On se les arrache, nos Abyssiniens, c'est à qui les aura à dîner. Les recevoir, c'est un bonheur brigué, les connaître c'est une position, et connaître quelqu'un qui connaît quelqu'un d'entre eux, ma foi c'est encore un avantage.

FAITS DIVERS.

—Par arrêté de M. le préfet de Vaucluse, en date du 29 mai, le sieur Joseph Cassagne, frère Semiple, de l'institut des frères de la Doctrine chrétienne, a été révoqué de ses fonctions d'instituteur public à Saint-Saturnin-d'Avignon, pour avoir, en frappant habituellement ses élèves, contrevenu aux règlements qui interdisent les corrections manuelles.

—La *Gazette d'Elberfeld* rapporte l'enlèvement d'une femme en plein jour, à la sortie de l'office divin. La fille d'un propriétaire des environs s'était fiancée, malgré sa famille, à un homme sans fortune de la ville, et comme elle était majeure, elle vivait chez les parents de son futur époux. Déjà les démarches étaient faites pour la célébration du mariage, lorsqu'à la sortie de l'église, au beau milieu de place, une bande d'hommes robustes saisirent la jeune fille, et, malgré ses cris et sa résistance, l'entraînèrent dans une voiture qui partit au galop pour ne s'arrêter que chez ses parents, où elle fut déposée et gardée avec soin. Pendant que ceci se passait, le fiancé courut de son côté réclamer du secours auprès de l'autorité, lorsque la nouvelle se répandit que la prisonnière avait réussi à s'échapper. Alors les mêmes hommes qui avaient procédé à son enlèvement se mirent à galoper dans toutes les directions où ils espéraient la retrouver.

—La distribution des eaux dans Paris, considérée sous le double point de vue de l'assainissement de la capitale et des besoins publics, est une des questions qui, dit le *Moniteur*, préoccupent le plus vivement l'administration municipale. Aussi est-il peu de villes, en Europe, qui soient sous ce rapport plus largement dotées. On n'évalue pas, en effet, à moins de 877,257 hectolitres les quantités d'eau employées chaque jour à Paris pour tous les usages, ce qui représente environ 83 litres par individu en moyenne.

Au moment où l'on s'occupe activement d'améliorer encore ce service, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire quelques mots du système de filtrage adopté pour les fontaines marchandes de la capitale, dont un nombre de Paris [illegible] reçoivent l'eau sans se douter des moyens employés pour la leur fournir limpide et bonne à boire. Ce système consiste dans des bacs coniques en fonte qui reçoivent, à la partie supérieure, l'eau qui sort par le bas instantanément et toute clarifiée. Le filtrage proprement dit a lieu à l'aide de lits superposés de déchets d'éponges ou de laine, préparés au tannate de fer, de grès, de charbon et de gravier, que l'eau traverse successivement pour atteindre le robinet de sortie.

Ces procédés, sanctionnés par l'expérience, et qui appartiennent à la compagnie générale du filtrage des eaux de la ville de Paris, sont appliqués également dans les grands établissements, dans les hôpitaux civils et militaires, les manufactures, les casernes, etc. Grâce à des lits préparés à l'avance des matières filtrantes, le nettoyage des appareils se fait de la manière la plus rapide et sans interrompre le service, ainsi qu'on en a la preuve dans les fontaines marchandes qui ont presque exclusivement pour but la distribution d'eau de Seine.

☞ Il n'y a pas de préparation qui calme les nerfs comme les AMERS DE HOSTETTER. Bien que la réputation de ce fortifiant repose principalement sur ses propriétés guérissantes de la dyspepsie, de la maladie de foie, &c., on en a reconnu l'efficacité pour les affections nerveuses. Des milliers de dames y ont recours pour l'hystérie, la migraine, le vertige, la faiblesse, et toutes les maladies auxquelles le sexe est sujet. L'Amer donne de la force, combat les dérangements, et aucune réaction fâcheuse n'en suit l'usage. On ne peut en dire autant des toniques ordinaires. 2 juill—6t

REMÈDE UNIVERSEL—Plus de mal de dents—Plus de vilaines dents!—L'analyse chimique a constaté et approuvé les effets admirables de la brillante découverte du professeur BRITSCH, la célèbre odontalgie, grâce à

L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE

chacun peut conserver intact la blancheur éclatante de ses dents ou les rendre sa beauté. Les fumeurs n'ont plus à redouter ces effets pernicieux du tabac. Les malades se moquent du scorbut.

Les maux de dents les plus violents s'évanouissent sur le champ en l'employant, suivant la formule du prospectus qui accompagne les flacons.

L'EAU DENTIFRICE ORIENTALE, se vend chez MCHON & DESFORTES, rue Royale, et chez les principaux pharmaciens.

Prix—pour les deux flacons, $1.

Défiez-vous de la contrefaçon.

S'acheter que chez l'agent de l'inventeur.

Papier Fruneau, contre l'asthme.

Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

☞ Le papier Fruneau fait cesser à l'instant la toux et l'oppression, son usage prolongé procure une guérison complète. Lisez la lettre suivante:

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1860.

Monsieur,—Asthmatique depuis ma naissance, je n'avais jamais trouvé de remède qui m'ait soulagé. Aussitôt que j'ai fait du PAPIER FRUNEAU a été des plus heureux; l'effet en a été immédiat, et je ne saurais assez vous remercier [illegible] recommander à tous ceux qui, comme moi, sont affectés de cette affreuse maladie qu'on appelle l'asthme.

LOUIS NAPOLÉON RICHARD,

Rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

Le Papier Fruneau se vend à la Nouvelle-Orléans chez les principaux pharmaciens, et spécialement chez F. [illegible], au coin [illegible] Remparts et St-Philippe, qui en a le dépositaire général.

Dépuratif du Dr Vergé.

LES DARTRES de toute espèce, les taches à la peau, boutons, rougeurs, scrofules, douleurs dans les membres et toute autre maladie provenant d'un sang vicié, sont radicalement guéris en faisant usage de ce dépuratif.

Principal dépôt chez FAURE LACAUSSADE [illegible]

ATTENDU que le Bateau de Santé [illegible] N. Orléans a [illegible] Quarantaine [illegible] fièvre jaune [illegible] Havane [illegible] le 25 juin 1860 [illegible] la Havane [illegible] Mississippi [illegible] Atchafalaya [illegible] du port de la Havane [illegible].

Donné de ma main et scellé du sceau de l'Etat à Baton Rouge, ce 25 juin, de l'année de Notre Seigneur 1860 et la quatre-vingt-quatrième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

THOMAS O. MOORE
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

PLINY D. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Pour Port-au-Prince et St-Marc Hayti.

Jour de départ 25 juillet

La barque LAURA [illegible] partira comme on est [illegible] expressément pour [illegible] passage [illegible]

GEO. W. HYNSON [illegible]

Banque du Sud.

[illegible]

Banque de la Louisiane.

CETTE Banque sera fermée [illegible]

Banque d'Amérique.

A [illegible]

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de Mie.

CETTE Banque sera fermée mercredi [illegible]

R. J. PAGERET [illegible]

A DATER [illegible] BEAUREGARD [illegible] JOSEPHINE [illegible]

Dissolution de Société.

LA société [illegible] M. R. MULLEN [illegible] J. JOHNS [illegible]

R. B. MULLEN
J. J. JOHNS.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de JOHNS & DESSOMMES frères [illegible]

J. J. JOHNS.
H. DESSOMMES.
A. DESSOMMES.

AVIS

LA société existant [illegible] sous la raison A. CARRIÈRE & CO. [illegible]

A. CARRIÈRE
A. BORDELAIS
EMILE CARRIÈRE

LA société [illegible] A. CARRIÈRE & CO. [illegible]

A. CARRIÈRE
EMILE CARRIÈRE

L'[illegible] COMMISSION IMPORTATION [illegible]

[illegible] BORDELAIS.

Dissolution de Société.

LA société existant entre les soussignés [illegible] MARCELIN, FUDE & CO. est dissoute [illegible]

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1860.

F. MARCELIN.
F. FUDE.

Dissolution de Société.

AVIS. La société qui existait jusqu'à ce jour [illegible] raison W. F. VREDENBURGH & CO. [illegible]

[illegible] Wm H. VREDENBURGH
par pro. W. F. VREDENBURGH
Wm H. VREDENBURGH

AVIS

LES soussignés ont formé une nouvelle société en commandite, sous la raison W. H. Vredenburgh.

Wm H. VREDENBURGH,
W. F. VREDENBURGH.
Associé en commandite
par W. H. DUDLEY.

N. O., 15 juillet 1860. 2 juil.—6t

Dissolution de société.

LA société qui existait sous la raison KOENIG & VERNEUKE est dissoute aujourd'hui d'un commun accord.

Toutes les affaires de ladite société seront réglées par AUGUSTE KOENIG qui continuera, en son nom, l'importation et le commerce de JOUETS et ARTICLES DE FANTAISIE.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1860. 2 juil.—6t

Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1860.

A partir de ce jour, je ne serai responsable d'aucune dette que pourra contracter ma femme, Mme Jane M. Coulon.

EMMANUEL COULON.

Chaudières anglaises pour le sucre

En fer forgé ou fondu,

Des Usines de MM R. & J. RANKIN, DE LIVERPOOL.

LE soussigné, seul agent à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ces célèbres chaudières, en a toujours un grand et complet assortiment des deux sortes, en fer forgé ou en fer fondu, qu'il offre à vendre, rue Bienville, No 52.

M. A. DE LIZARDI.

Dents artificielles.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
118, rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse.

Pose une ou plusieurs dents ou fait un dentier avec gencives, selon les procédés perfectionnés et au moyen de la pression atmosphérique, qu'il garantit comme devant exercer toutes les fonctions des dents naturelles.

Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'est pas besoin d'autre recommandation.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

HUILE DE LIN—5000 gallons, en débarquement, à vendre par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

GENIÈVRE DE HOLLANDE.—40 pipes de la marque St. Dr. de Rynbende & Zonen, en débarquement et à vendre par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

BI-CA[rbonate] de [soude]—500 barillets de la marque de Co.—75 boucauts de potasse [illegible] à vendre par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

VITRES—3,000 caisses de grandeurs assorties, française, à vendre par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

VINS DE BORDEAUX—250 barriques St-Julien, St-Estèphe et Margaux—2000 caisses Léoville, Lafitte et Margaux, en débarquement et à vendre par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

INDIGO & MUSCADE—10 surons indigo, de Caracas; 5 caisses dito Madras 1re qualité—14 caisses muscade 1re qualité, à vendre par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

CHANDELLES patentées, de Judd—300 caisses, à vendre aux prix de New-York, par W. H. VREDENBURGH, 86, Vieille-Levée.

MOUTARDE FRANÇAISE—100 caisses moutarde fraîche de 4 douzaines flacons chaque. A vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 86, Vieille-Levée.

CACAO de Guayaquil—50 sacs cacao de Guayaquil à vendre par E. TURPIN, No 50, Vieille-Levée.

ATTENTION.

☞ N. Vignié, encanteur, vend, aujourd'hui, à la Bourse St-Louis, pour le compte de la succession de feu J. P. A. Livaudais:

Un morceau de terre, avec la maison, et les améliorations qui sont dessus, situé sur la rive gauche du fleuve, à environ cinq milles au-dessous de la ville.

Un îlot de terre, avec améliorations, situé à Milneburg.

Voir aux annonces.

Succession B. A. Barbé.

☞ Marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, habillements, ballot et installations de magasin.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises appartenant à la succession de A. Barbé, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, par le ministère de G. Lesaumont, encanteur, aux magasins No 123 et 125 rue de la Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe. Conditions—au-dessous de $100, 60 jours de crédit.

☞ Le shérif offrira en vente aujourd'hui, à 10½ heures A. M., au No 23, rue Jefferson, 2me District, un lot de meubles, etc., et à midi, au City Hotel, rue de la Commune, un esclave. Voir aux annonces.

VENANT D'ÊTRE REÇU

Par le steamship Cahawba,

Une nouvelle consignation DE Marchandises blanches.

JOHN TODD,

12 et 14, Rue de Chartres...12 et 14

Vient de recevoir, des fabricants, une quantité grande de marchandises suivantes, avec ordre de les vendre aux plus bas prix courants.

6 caisses COTONS blancs du pays, de Warren Mills, à 10 cts—valant 11½ cts.

5 caisses MELLOW FINISH EXTRA FIN de Warren Mills, 12½ cts—valant 15 cts.

5 caisses SOFT FINISH de York Mill, 12½ cts—valant 15 cts.

3 caisses SOFT FINISH extra fin de la Louisiane, 15 cts—valant 20 cts.

2 caisses de la célèbre TOILE D'IRLANDE de Jas. Thompson & Son, à $11 la pièce de 25 yardes—valant $15.

2000 yardes MOUSSELINE DE L'INDE blanche fort large de 2 yardes, à $1 la yarde—valant $2 50 la yarde.

250 douzaines MOUCHOIRS batiste fil fins, à $2 50 la douzaine—valant $4 50 la douzaine.

Mousselines suisses! Mousselines suisses!

De la célèbre fabrique de

Robt. McBride & Co.

De 25 à 50 cts la yarde—le meilleur marché auquel l'article ait jamais été vendu.

Également—une immense réduction dans tout le stock de tabacs organdis fin, organdis cotes Chaly et de jaconats français.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1860.

CETTE Banque sera fermée, mercredi prochain, 4 juillet. Les billets et les comptes et billets à porter devront être payés mardi, et les billets devront être remis à l'escompte lundi. C. F. RONDEAU, Caissier.

EAUX-DE-VIE de Cognac—100 caisses en 1/8, 1/4 et 1/2 pipes [illegible] Castillon [illegible]

W. H. VREDENBURGH & Co.

THÉ. 200 [illegible] W. H. VREDENBURGH.

EN débarquement du Fanny Eaker de Bordeaux à vendre par le soussigné: [illegible]

LOGIA LIBERAL No 5.

[illegible]

FEU L'ARCHEVÊQUE BLANC. [illegible]

Changement de Domicile.

[illegible]

ON DEMANDE.

On demande

AVIS

Véritables cigares de la Havane

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.
Rue de Chartres, No. 19.

[illegible]

CHAMPAGNE [illegible] CASTIN FRÈRES.

CHAMPAGNE [illegible] CASTIN FRÈRES.

CHANDELLES [illegible] B. TURPIN.

DEMANDE DE MAISON.

On désire prendre à loyer une résidence de personne [illegible]

Aux Amateurs.

Pompes à Jardin ou Incendie

UNE [illegible] ROUSSET & GENIN, [illegible]

GRUYÈRE [illegible] DUNTZE & Co. [illegible]

Mulets! Mulets!

Un petit lot de MULETS de choix, de Kentucky, récemment bien dompés, A vendre par D. JOS. ELLIOTT.

LES débiteurs et créanciers de E. F. LABRANCHE & Co, et ceux de feu E. F. Labranche, sont priés de se faire connaître au soussigné.

E. GANUCHEAU
Exécuteur testamentaire de E. F. L.

Nlle-Orléans, 27 juin 1860.

LAINE DU MEXIQUE.

13,000 livres en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE.

[illegible] N. N. [illegible] rue Gravier.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre:

[illegible] J. N. CURIEN. [illegible]

EN débarquement de la barque Fanny Euler arrivée de Bordeaux:

[illegible] J. N. CURIEN, 50, rue Toulouse.

Café à vendre.

A VENDRE, pour cause de maladie, un café bien achalandé, connu sous le nom de "Bellet House," et situé à Milneburg, au Pontchartrain. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux ou au café de Tenon, entre Champs-Elysées et Levée, à M. JEAN AMAT.

Demande de nourrice.

UNE BONNE NOURRICE de couleur, bien recommandée, trouvera à se placer en s'adressant au No. 220, rue Dumaine, entre Villeré et Marais.

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT.

84, Rue Royale, au Premier.

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientes qu'elle continue à s'occuper de la confection de robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers.

ANCIENNE MAISON P. DELCROIX.

Grand choix nouveau DE PAPIERS PEINTS,

Bordures, Ciels de lits, Devant de cheminées, Décors, &c. &c.

A vendre par HENRY HABERT, No. [illegible] rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Entreprend la pose du papier.

AVIS, AVIS, AVIS,

D. LOPEZ,

CHOCOLATIER ET CONFISEUR, (GROS ET DETAIL,)

35, rue de Chartres, ancien No 33,

INFORME respectueusement ses nombreux clientèle et le public en général que par suite de l'énorme développement de ses affaires, il vient d'être obligé de faire agrandir son usine à chocolat; les réparations étant terminées, à partir de ce jour il pourra satisfaire à toutes les demandes qui lui seront adressées; quelles qu'en soit l'importance.

Comité Exécutif Démocratique d'Etat.

En vertu d'une résolution de la Convention Démocratique d'Etat, réunie aujourd'hui à Donaldsonville, par laquelle je suis invité en ma qualité de Président de ladite Convention à choisir VINGT-QUATRE membres du parti Démocratique, pour former, et m'y adjoignant comme président, le *Comité exécutif Démocratique de l'Etat de la Louisiane*,—lequel comité sera investi du pouvoir de former, s'il y a lieu, un *ticket électoral* immédiatement après l'ajournement de la Convention Démocratique Nationale de Baltimore, j'ai choisi les personnes dont les noms suivent:

Geo. A. Fosdick,	Martin Gordon, Jr.,
A. S. Herron,	W. S. Parham,
Chas. Bienvenu,	James Gardette,
Augus Bowie,	Maurice Cannon,
Louis Dufau,	John Eaton,
Th. Cottman,	Ch. Bruslé,
W. O. Mullen,	Denis Cronan,
Dr Dupertier,	E. Jewell,
T. W. Collens,	Dr Edward Armes,
Dr S. Choppin,	Gustave Leroy,
T. D. Harper,	Augustin Viavant,
F. H. Clark,	Quentin Augustin

G. W. MUNDAY,
Président de la Convention.

Donaldsonville, Le, 9 juin 1860.

Une réunion du *Comité Exécutif Démocratique d'Etat* aura lieu à la Nouvelle-Orléans, le lundi 2 juillet, à 7 heures du soir. Tous les membres sont priés d'être ponctuels.

G. W. MUNDAY, Président.

LOUIS DUFAU, AVOCAT.

☞ Son office reste *temporairement* au coin des rues Baronne et Commune, dans les bâtisses de l'Université.

M. LOUIS DUFAU saisit cette occasion pour remercier le public louisianais du patronage qu'il lui a jamais fait défaut depuis douze ans comme professeur. Il compte qu'il a embrassée. Il prend la liberté de recommander aux familles qui lui ont confié leurs enfants Messieurs COLY & FERRIER qui continueront son école de grammaire, et qui sont des professeurs d'une instruction, d'une énergie et d'une moralité à toute épreuve.

LEON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris.

Office 111, Passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti.

RÉDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidations de successions et de sociétés, consultations spéciales sur le droit français, rédaction de procurations pour la France, affaires litigieuses, collections etc.

Avis de Société.

J'AI admis aujourd'hui comme associés dans ma maison M. José Casals et M. James T. Triay et j'ai changé ma raison sociale en celle de P. GUMA & Co. La procuration que j'avais donnée à M. James T. Triay est révoquée depuis le 18 courant. P. GUMA.

Nlle-Orléans, 8 juin 1860.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison P. GUMA & Co, pour continuer l'importation de cigares de la Havane et le commerce de tabac en feuilles de M. P. Guma, sans autre changement que celui du nom de la maison.

P. GUMA
JOSE CASALS
JAMES T. TRIAY

Nlle-Orléans, 8 juin 1860.

Demande d'Institutrice.

ON a besoin, tout de suite, d'une dame qui sache parfaitement enseigner le chant et la musique, et jouer du piano. On a également besoin d'une dame française, bonne institutrice, pour une classe de français, et qui s'entende en outre à la broderie et aux autres travaux d'aiguille.

S'adresser au No 212 rue Royale, de 9 à 10 heures du matin.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1860.

AVIS.

A partir de ce jour, M. J. A. CASTANEDO est intéressé dans notre maison commerciale. Jos. N. ROBERT & Co.

A. PAYA.

50 Rue de Chartres 50

REÇU [illegible]

[illegible]

PRINCIPAL ENTREPOT de Balances de Fairbanks, et dépôts des COFFRES FORTS DE LILLIE, [illegible]

FAIRBANKS & Co,

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE MACHINE A COUDRE pour $35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE

[illegible]

Elle est offerte avec confiance au public ET S'APPELLE

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

DAVIS GROUVERS Agents

ENTREPOT DE TAPIS. Rue de Chartres, No. 19.

[illegible]

Scierie de Brashear-City.

CETTE scierie [illegible] à Brashear City, est maintenant [illegible]

PLANCHIRA GIRAUD.

BENNVILLE COTTON SEED OIL FACTORY [illegible]

S. PLASSAN [illegible]

ATTENDU [illegible] CHAUDETA DESSEINT. [illegible]

VINAIGRE [illegible] PREAU & COUTURIE.

Avis

Aux Pompiers et au Public de la Nlle-Orléans

A PARTIR du mardi 11 de ce mois à 11½, le "Fire Alarm Telegraph" donnera seul le signal des feux. A partir de cette date et de cette heure le son des cloches sera le signal d'un incendie.

Par ordre du comité du Conseil.
A. HERBERT, Surintendant.

A LOUER

Une jolie RÉSIDENCE à la BAIE ST-LOUIS, à environ un quart de mille du steamboat wharf. S'adresser au No 86, rue Poydras, à FOUCARD DROUET.

Esquives à barriques

EN débarquement du navire Fanny Euler venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

[illegible] PAUL LACROIX. Toulouse 19.

Vin d'Oporto.

150 QUARTS pipes de la célèbre marque B. Reis en débarquement de la barque Cléopâtre, arrivée de Marseille, à vendre par S. PLASSAN, 90 et 10 Vieille Levée.

VINS rouge: 25 barriques vin rouge Dewrie Margaux [illegible] Pauillac, St Julien, Cote de Bourg, Lafitte, Médoc, Haut Sauterne [illegible]

EUG ROUGEREAU & Co.

VIN blanc: 10 barils [illegible] Graves, Château Yquem, Haut Sauterne [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co., 16 et 18, rue St Louis.

EN débarquement du brick M. A. Stevens de la Havane, 15 barils miel blanc de la Havane, qualité supérieur.

20,000 cigares Elmelonge, à vendre par F. SANCHO, 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

BITTERS des Arabes à vendre par le soussigné; 400 caisses Bitters des Arabes, à vendre par F. SANCHO, 229, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Lignes à pêcher et Hameçons.

NOUS recevons notre assortiment de lignes à pêcher dans tous les genres et les calibres. Hameçons de Limerick et hameçons expressément pour la pêche au casse-burgots. A vendre en gros par ROUSSET & GENIN, 63, rue du Canal, près Chartres.

Laine du Mexique.

LAINE du Mexique—200 sacs, en débarquement de la barge G. R. R., en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier.

RHUM—15 pipes rhum coloré et rhum blanc, en débarquement du brick "M. A. Stevens" arrivé de la Havane, à vendre par E. TROISGROS fils, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

MÉDICAMENTS SPÉCIAUX

Pharmacie française.

EN plus de tous les médicaments [illegible] on trouvera aussi toutes les spécialités [illegible]

FRUITS AU JUS—100 caisses fruits au jus [illegible]

LIQUEURS—15 caisses de [illegible] rhum, 10 caisses Kirsch-Wasser, 10 [illegible] HENRY [illegible]

Gruau de santé.

Véritable Hygiène des familles. Substance alimentaire et remède par excellence.

DÉCOUVERT ET PRÉPARÉ Par P. MARMAY.

CETTE nouvelle et précieuse découverte est patentée pour la France, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande et la Belgique, ainsi que pour les Etats-Unis.

Les constipations les plus rebelles ne peuvent résister à l'emploi journalier du GRUAU DE SANTÉ.

C'est une découverte précieuse pour les personnes obligées de voyager sur mer.

LE GRUAU DE SANTÉ a été expérimenté par des médecins distingués, et son usage a toujours triomphé en quelques jours de toutes les maladies de l'estomac, connues sous les noms de

Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Migraines, Crampes d'estomac, Constipation, Vomissements, Diarrhées chroniques, &c. &c.

LE GRUAU DE SANTÉ s'emploie au gras ou au maigre, au lait sucré ou salé, avec ou sans fleur d'oranger, il suffit d'en mettre une cuillerée par personne au moment de l'ébullition et le laisser cuire quinze ou vingt minutes.

☞ On se trouvera bien, pendant les premiers temps de faire usage du Gruau de santé, de le prendre le matin et le soir.

Vente en gros et en détail par A. RENAUD TRABER agent général pour les Etats-Unis à la Nlle-Orléans, rue Conti 44, entre Chartres et Royale.

A vendre par J. Rivet, 64, rue de la Douane; Jas Syme, 131, rue du Canal, et J. Wright, 21 et 151 rue de Chartres.

NOTA

☞ Indépendamment de toutes ses propriétés éminemment incontestables, l'usage du Gruau de santé a positivement l'influence avantageuse d'être bienfaisant, parce qu'il rafraîchit et augmente beaucoup le teint de la peau.

Aucun autre aliment ne peut lui être comparé pour être administré aux enfants pendant leur nourrissement, il les rafraîchit, les fortifie et les préserve de beaucoup de maladies de leur âge.

Nous [illegible] toutes les familles

Chaque paquet d'un livre du Gruau de Santé contient 32 potages au crème pour une personne.

Ils sont tous revêtus de la signature de P. Marmay seul inventeur patenté.

AVIS AUX FAMILLES.

NOUS ne pouvons trop recommander à l'attention générale, l'usage du Gruau de Santé découvert et préparé par M. P. Marmay, car c'est le moyen de conserver les forces, chaque famille s'empressant de l'adopter et s'en faire un aliment journalier pour le déjeuner, et surtout le dîner [illegible].

Ce Gruau de Santé, entretient la santé de l'homme bien portant, excite l'appétit, facilite la digestion et guérit sans exception, toutes les maladies de l'estomac.

[illegible]

Les mêmes personnes qui ont fait usage du Gruau de Santé de M. P. Marmay elles en ont pris régulièrement à déjeuner et à dîner; et après quelques semaines de son emploi, à leur grande surprise, leurs migraines et leurs maux d'estomac sont disparus, elles jouissent aujourd'hui d'une santé parfaite qui leur permet de boire et manger tout ce qui leur fait plaisir.

Toutes les personnes qui ont fait usage du Gruau de Santé pendant leur grossesse, n'ont jamais eu besoin d'avoir recours à aucune autre précaution, ni à tous les autres moyens recommandés ordinairement en pareil cas.

Son usage donne aux nourrices un lait riche, frais et pur, qui est une garantie de la santé de leurs nourrissons.

Pour les plus jeunes enfants, aucun autre aliment ne peut lui être comparé, il leur est plus léger même que le lait de leurs nourrices, et plus indispensable qu'elles seules; il les rafraîchit, excite leur appétit et ils ne s'en fatiguent pas comme d'une foule d'autres substances dont ils se dégoûtent et s'ennuient très vite.

Enfin, au prix réduit que se vend actuellement le Gruau de Santé, grâce à quelques modifications obtenues dans les frais de son importation, il ne coûte pas beaucoup plus cher qu'une foule d'autres substances alimentaires, qui sont journellement employées dans les familles et dont aucune ne possède les vertus inappréciables de réparer et conserver la santé.

Nous pouvons bien observer, qu'avec un paquet d'une livre on fait au moins 32 potages pour grandes personnes et un plus grand nombre pour les enfants.

Le Gruau de Santé, préparé par M. P. Marmay, se compose essentiellement d'un extrait d'un grain précieux et extrêmement substantiel et de tout Gluten [illegible] et il ne reçoit aucune altération de la part de ses composants [illegible].

Il a été soumis à Paris à quatre expertises, à l'examen de l'autorité et du gouvernement, ainsi qu'aux conseils de [illegible] en Angleterre et en Belgique et a été [illegible] extraordinaire.

[illegible] qu'une fois ses propriétés connues, le Gruau de Santé de M. P. Marmay devra faire [illegible].

A la Nlle-Orléans, rue Conti No 44, entre Chartres et Royale.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 juin 1860.

EN vertu de la 21me section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour pourvoir à [illegible] de la Nouvelle-Orléans et pourvoir à la liquidation de ses affaires," approuvé le 15 février 1852 [illegible]

[illegible]

GERARD STITH, maire,
V. DUPLESSIS, contrôleur,
ADAM GIFFEN, trésorier,
N. WHITNEY, président du comité [illegible]
JOHN M. HALL, [illegible]
[illegible] DE REYES [illegible]

Avis de Société

LES SOUSSIGNÉS ont [illegible] M. A. LIZARDI & Co. [illegible]

[illegible] M. A. LIZARDI [illegible]

MAISON Hébert & Escousse.

AVIS.

PENDANT [illegible]

[illegible] HÉBERT & ESCOUSSE.

ASSOCIATION.

LES soussignés ont formé [illegible]

E. GIRARD
[illegible] COUTIER

BEURRE [illegible] CHAUDRON FRÈRES [illegible]

R[illegible] F. AVET [illegible]

Avis.

ED. FROIDEVAUX a l'honneur de prévenir [illegible] rue de Chartres No 27 [illegible]

Le Dr G. W. LAWRENCE
MÉDECIN RÉSIDENT
DES SOURCES CHAUDES DE L'ARKANSAS.

LE Dr LAWRENCE s'empresse de répondre à toutes les médecins aux qu'aux malades du dehors qui écriront pour le consulter. Il prépare en ce moment un traité sur les propriétés curatives des eaux de l'Arkansas. Pour sa compétence, il réfère respectueusement le public aux membres de l'Association médicale américaine.

ÉCONOMIE DE $20
SUR LE BILLET & LES DÉPENSES
POUR
NEW-YORK,
PHILADELPHIE,
BOSTON
et BALTIMORE
En passant

Le chemin populaire, confortable et bon marché, via Savannah (Géorgie).

Tickets par toute la route, y compris les repas et la chambre pour toute la durée (excepté de Montgomery à Savannah) prix $39 75. S'adresser à J. W. GREGORY,

Agent général pour les tickets et le fret, Hôtel ST CHARLES, encoignure Gravier. Nlle-Orléans.

ATTENDU par le navire Marathon—100 caisses sardines, à boîtes, F. Rondeau; [illegible] barriques vin rouge, Margaux, [illegible] Médoc, [illegible] Cognac, Larrende, [illegible] Bréon, Cantenac, Margaux, St Emilion et Lafitte, à vendre par S. D. GRATIAN & Co, No 58, rue Douane.

EN débarquement et à livrer de la Levée par les soussignés:

1500 dames-jeannes de 5 gallons
500 do 3 do
500 do 2 do
500 do 1 do

PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis.

EN magasin—15 estagnons Eau de Roses—1 barrique Eau Fleurs d'oranger, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Fanny Euler, capitaine Lodge, venant de Bordeaux—

10 barriques vin rouge Bassens, 1858;		
10 do	do	Queyries, 1858;
10 do	do	St-Emilion, 1858;
10 do	do	Médoc St-Christoly, 1858;
25 caisses liqueurs extra-superfine, Marie Brizard		
25 do	anisette	do
10 do	vanille	do
4 do	noyau	do
10 do	cacao à la vanille	
10 do	marasquin	do
100 jambons fumés de Bayonne.		

A vendre par FAURES & NORMAN, 27, et 29, rue Royale.

Asperges du 1er choix.

REÇU par le steamship Cahawba—
[illegible] douzaines grandes boîtes asperges, 1er choix;
10 do demi-boîtes [illegible]
A vendre par [illegible] FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

Champagne Delbeck et De Borgnis.

ATTENDU incessamment par la barque [illegible] venant de New-York— [illegible] caisses champagne D. & D. B. [illegible] A vendre par FAURES & NORMAN, 27 et 29, rue Royale.

VINS, EAU-DE-VIE—500 caisses vin blanc, Haut Sauterne [illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 6 de la charte de cette Compagnie, que l'élection annuelle de neuf Directeurs pour l'année suivante, à partir du quatrième lundi de juillet prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie, au coin des rues du Canal et Passage de la Poste, le lundi 16 juillet, de 10 heures A. M. à 2 heures de l'après-midi.

N. O., le 27 juin 1860. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de l'Etoile, Star, Rue St Charles No [illegible]

UNE assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu à son bureau, LUNDI, 2 juillet prochain, à midi. Par ordre du Board, EMILE DE BUYS, Secrétaire.

21 juin.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné, conformément à la charte de cette Compagnie, que l'élection annuelle de neuf Directeurs pour l'année, à partir du premier lundi de juillet prochain, aura lieu au bureau de la compagnie, à l'encoignure des rues Canal et Charles, lundi 2 juillet 1860, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1860.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Compagnie du gaz de la Nlle-Orléans.

Avis—Les Directeurs de cette compagnie ont déclaré un dividende de six pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois, et qui sera payé aux actionnaires à partir du 2 juillet prochain.

N. O. J. TISDALE, Secrétaire.

Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 28 juin 1860.

LE 25 du courant, à une assemblée spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de [illegible] pour cent qui sera payé aux actionnaires d'ici au premier lundi de juillet prochain, aux actionnaires de New-York, au bureau de MM. MORGAN & BONS [illegible]

[illegible] KERNION, Caissier.

AU PUBLIC.
AYA PANA BITTER
Manufacturé par J. Chauvet.

NOTRE longue expérience et les travaux incessants auxquels nous nous sommes livrés nous ont amenés à la solution d'un problème hygiénique des plus importants [illegible]

[illegible]

F. DESCHAMPS, X. LAMBERT, [illegible] J. CAZAUX, importateur, rue Vieille-Levée.

Baton-Rouge: M. GRANARY; Thibodeaux: W. G. HORTON; Algiers: Dr. DESFOSSES; Napoléonville: J. ROTOE; [illegible] Waterloo: J. ST-GERMAIN; Plaquemines: H. LE BLANC, Mobile: L. LAUNOY.

Sources de Bladon et de Callum.

Départ de Mobile tous les samedis, à 4 heures P. M.

Pour les sources de Bladon et de Callum.

Les bateaux neufs RESCUE, capitaine H. E. Johnston, DEMOPOLIS, capitaine S. W. Abels, fins marcheurs et tirant peu d'eau, partiront de Mobile pour les susdits débarcadères et Demopolis, comme suit: Le RESCUE, tous les mardis, et le DEMOPOLIS tous les samedis, pendant la saison. Le Rescue partira de Bladon tous les samedis à 4 heures, et arrivera à Mobile le dimanche matin; le Demopolis partira de Bladon tous les mercredis à 4 heures, et arrivera à Mobile, le jeudi matin. Pour plus de détails, s'adresser à JOHN E. HYDE & Co, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.

☞ On peut retenir des chambres d'avance en s'adressant aux agents.

MUSIQUE
A. ELIE,
Rue Royale, No 66.
Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant &c., &c.

PIANOS! PIANOS!
AGENT
De la maison HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle.
SEUL AGENT DES
Instrumens de Sax,
Fournisseur des musiques de l'Empereur.
HARMONIUMS ET ORGUES, À MANIVELLES
FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX

BITTERS des ARABES

PARTOUT on entend faire l'éloge de cette liqueur; il est vrai de dire que jusqu'à présent nulle boisson ne s'est présentée, avec autant d'avantages au goût des consommateurs. Elle réunit à un arome fort agréable des propriétés hygiéniques qui sont incontestables. Elle convient à l'estomac, [illegible] les vers chez les enfants, fait disparaître les maux d'estomac, rétablit l'appétit et a déjà guéri, depuis son apparition, un grand nombre de fièvres qui étaient loin de prévoir qu'en flattant leur palais, ils obtiendraient par l'usage de cette excellente liqueur des effets aussi salutaires. Que tout le monde en fasse usage, sans craindre les inconvénients que son uso trop souvent d'une infinité de boissons [illegible]. On ne trouvera toujours bien d'adopter le Bitters des Arabes, comme le cordial le plus agréable à prendre et la plus nécessaire à la santé.

Dépôt général: F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Succursales: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, et J. LLAMBIAS, encoignure Esplanade et Casacalvo.

SANGSUES! SANGSUES

50,000 SANGSUES HONGROISES d'une conserve à vendre en gros et en détail par le soussigné:

Le [illegible] au [illegible]
[illegible]

Les commandes de la campagne, pour le comptant seront exécutées dans le plus bref délai.

C. ROBIN, Pharmacien, coin Ste Anne & Villeré.

Restaurant et Hotel de l'Aigle,
RUE MADISON.

Avis aux gastronomes et aux personnes de bon goût.

SIMON et ERNEST HOULO et [illegible] RESTAURANT DE L'AIGLE, rue Madison, où on trouvera toujours chez eux une table servie avec tout le confortable [illegible].

HOTEL STOCKTON,
A LA BAIE ST-LOUIS.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public, en général qu'elle est prête à recevoir les pensionnaires de la saison d'été. L'établissement a été complètement restauré et renferme tout ce qui est nécessaire au confort des touristes. Les plus grands soins [illegible] départements de la maison.

MOUSSE MOUSSE
BELLE ET COMMUNE.

ATELAS DE MOUSSE en tous genres
do DE CRINS
do DE LAINE
do DE PAILLE
PLUMES DE CHOIX

Oreillers, Traversins, Draps, Moustiquaires, etc.

CAMPBELL & Co,
[illegible] rue du Camp.

MAISON A LOUER.

A louer une maison en briques à trois étages, située à l'encoignure de Dumaine et Remparts, avec cuisine et écuries, chambres à domestiques, chambres à la véranda sur la rue et sur la cour. Livraison immédiate.

S'adresser à F. SANCHO, 229, Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

Vin rouge.

CENT VINGT barriques vin rouge pour familles, en débarquement du navire Fanny Euler, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33 rue Gravier.

Vin rouge.

DEUX CENT caisses vin rouge, en débarquement du navire Fanny Euler, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, Nos 31 et 33, rue Gravier.

EN débarquement du navire Fanny Euler, arrivé de Bordeaux—

5 octaves colorés français pour eau-de-vie;
40 barriques vin rouge de choix pour familles;
10 balles de 10,000 bouchons droits, en sacs de 500 chacun;
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
27 barils vin blanc Haut Sauterne.

A vendre par X. LAMBERT, No 52, (ancien 62), rue des Magasins.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer du Havre—50 paniers de 24/2 bout. campagne royal Hr. Desbordes fils. A vendre par V. MAIGNAN, 17, rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Fanny Euler, venant de Bordeaux—

5 demi pipes eau-de-vie, M. Castillon jeune 1815
20 quarts do do do do
20 barriques vin rouge, St-Julien Laridalle
20 do do Pauillac do
8 do do Grand St-Lambert do
100 caisses de 12 bouteilles vin rouge, St-Julien do

A vendre par A. CARRIÈRE & Co, 37, Vieille Levée.

VINAIGRE, Sardines, Pâté, Câpres—
50 barils vinaigre de vin blanc,
10 caisses pâtés truffés,
100 do de 100½ sardines à l'huile,
50 do de 10½ do do
50 do de 3½ boîtes sardines à l'huile,
4 do câpres à l'huile, en débarquement du navire Fanny Euler, à vendre par DANATA FRÈRES, 9 et 11, rue Jefferson.

CHAMPAGNE, BORDEAUX,
Bourgogne et vins du Rhin.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients, et au public en général, que nous avons été nommés seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente des marques suivantes de vins:

EUGÈNE CLICQUOT, REIMS,
SCHRODER et SCHYLER & Co, BORDEAUX,
E. HASENKLEVER, NUITS, (Côte-d'Or),
KIRCHNER & BRAUBURGER, RUDESHEIM sur le Rhin.

N. E. PEPIN & Co, No 33, rue de la Commune.

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie, en magasin et à vendre par les soussignés—

70 caisses fruits au jus (assortis),
25 caisses prunes à l'eau-de-vie,
[illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

HUILE d'olive marque James Plagniol, à vendre par les soussignés—[illegible] paniers huile Plagniol de 12 et N onces, PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

AMANDE à coque tendre en magasin et à vendre par les soussignés—[illegible] balles amandes. PAUL JUGE & FASSY.

BOUTEILLES à champagne—[illegible] grosses bouteilles [illegible]